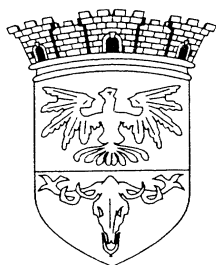


EINVILLE au JARD

54370



Pour consulter le site Internet : einville-au-jard.fr

Pour envoyer un mail : contact.mairie@einville-au-jard.fr

Pour s'informer : IntraMuros via Google Play et App Store
Page Facebook : Commune d'Einville au Jard

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 2

Convoqué le 27 mars 2026, le conseil municipal s'est réuni le jeudi 2 avril 2026 à 20h00, sous la présidence de M. Michel VOGIN, Maire.

Personnes présentes : Christian BRICOT, Céline CHRETIEN, Isabelle GENIN, Mathilde GONCALVES, Flavien GUENIN, Emmanuelle GUERRE, Alice HELLÉ, Alain HENRY, Colette LANGKUST, Catherine MIDON, Philippe MORAND, Benoit VERDENAL, Fabrice YONGBLOUTT.

Pouvoir : Sabrina POGGIOLI, pouvoir donné à Philippe MORAND

Absent : néant.

Le Maire, président du conseil municipal, ouvre la séance à 20h00.
Philippe MORAND est le secrétaire de séance.

Le maire présente à l'assemblée les arrêtés qu'il a pris depuis son élection.

Le Maire précise les délégations accordées à chacun des 2 adjoints :

- Christian BRICOT : travaux, urbanisme, accessibilité, sécurité, risques naturels ;
- Colette LANGKUST : action sociale, solidarité, finances, administration, vie économique, artisans, commerçants, juridique.

Par ailleurs, 3 conseillers municipaux sont délégués pour exercer les fonctions suivantes :

- Emmanuelle GUERRE : jeunesse, sport, vie associative, intergénérationnel, conseil municipal de jeunes, fêtes et cérémonies ;
- Alain HENRY : personnel technique communal, environnement, embellissement, fleurissement, bois et forêts. En l'absence d'Alain HENRY, ces délégations seront exercées par Christian BRICOT ;
- Philippe MORAND : relations avec les institutions, communication, information, conseil des sages, réunions de quartier.

- **Compte-rendu de la réunion précédente du conseil municipal**

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

- **Désignation des membres des différentes commissions communales**

Le maire détaille aux membres les 6 commissions thématiques. Il propose une liste de personne pour chaque commission et demande aux autres membres du conseil municipal de rejoindre les commissions de leurs choix. Aucun autre membre ne s'est manifesté, cependant les commissions restent ouvertes.

Par ailleurs, les personnes extérieures au Conseil Municipal sont invitées à participer à ces commissions, à l'exception de la commission « Commission Travaux, urbanisme, Sécurité, risques naturels, personnel technique communal »

Les commissions sont :

Commission Travaux, urbanisme, Sécurité, risques naturels, personnel technique communal :

Alain HENRY, Christian BRICOT, Flavien GUENIN, Colette LANGKUST, Benoît VERDENAL.

Cette commission est fermée.

Commission Embellissement, Fleurissement, Bois et Forêts, environnement :

Emmanuelle GUERRE, Benoît VERDENAL, Catherine MIDON, Alain HENRY, Christian BRICOT, Flavien GUENIN, Philippe MORAND

Commission finances, vie économique, commerces, artisans, administration :

Colette LANGKUST, Catherine MIDON, Christian BRICOT, Sabrina POGGIOLI, Philippe MORAND

Commission information, Communication, Conseil des Sages, Réunions de Quartier :

Philippe MORAND, Alain HENRY, Alice HELLE, Emmanuelle GUERRE

Commission jeunesse, sport, vie associative, conseil municipal des jeunes, intergénérationnel :

Alice HELLE, Emmanuelle GUERRE, Catherine MIDON, Flavien GUENIN

Commission Action sociale, Solidarité :

Sabrina POGGIOLI, Colette LANGKUST, Céline CHRETIEN

- **Commission d'appel d'offres**

La commission d'appel d'offres doit comprendre un président et son suppléant, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Le Maire propose la liste suivante :

Président : Michel VOGIN - suppléant : Philippe MORAND

Membres :

Titulaires : Christian BRICOT, Colette LANGKUST, Fabrice YONGBLOUTT

Suppléants : Alain HENRY, Catherine MIDON, Mathilde GONCALVES

Le Maire demande si d'autres listes sont proposées. Aucune autre liste n'est proposée.

Après élection à bulletin secret par liste sont élus à l'unanimité avec 15 voix :

Président : Michel VOGIN – suppléant : Philippe MORAND

Membres :

Titulaires : Christian BRICOT, Colette LANGKUST, Fabrice YONGBLOUTT

Suppléants : Alain HENRY, Catherine MIDON, Mathilde GONCALVES

- **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) - nombre de membres et élection des représentants**

Il est proposé de fixer le nombre de membres à 5 élus (le maire est membre de droit).

Il est proposé la liste suivante : Michel VOGIN (de droit), Colette LANGKUST, Sabrina POGGIOLI, Catherine MIDON, Mathilde GONCALVES, Isabelle GENIN.

Le maire demande si d'autres listes sont proposées, aucune liste n'est proposée.

Après l'élection à bulletin secret par liste, les membres suivants sont élus à l'unanimité avec 15 voix : Michel VOGIN, Colette LANGKUST, Sabrina POGGIOLI, Catherine MIDON, Mathilde GONCALVES, Isabelle GENIN.

5 personnes extérieures au Conseil Municipal viendront compléter le CCAS.

- **Désignation du référent Jeunesse**

Le maire propose que les référents Jeunesse soient Alice HELLE, titulaire et Mathilde GONCALVES, suppléante. Mathilde GONCALVES informe qu'elle n'est pas intéressée par ce poste. Le maire propose Emmanuelle GUERRE.

Alice HELLE est désignée titulaire, Emmanuelle GUERRE est désignée suppléante.

- **Election des délégués au syndicat des eaux d'Einville-au-Jard**

Le maire propose Benoît VERDENAL, titulaire et Alain HENRY, suppléant.

Le maire demande si d'autres conseillers sont candidats à ces 2 postes. Aucune autre candidature n'est proposée.

Chacun des deux postes fait l'objet d'un vote séparé à bulletin secret. Pour le poste de titulaire, Benoit VERDENAL est élu à l'unanimité avec 15 voix. Alain HENRY est élu au poste de suppléant à l'unanimité avec 15 voix.

- **Désignation du correspondant Défense**

Sur proposition du maire, Sabrina POGGIOLI est désignée correspondant Défense à l'unanimité.

- **Election des délégués du syndicat intercommunal du collège (4 représentants)**

La liste suivante est proposée par le maire : Christian BRICOT, Catherine MIDON, Mathilde GONCALVES, Isabelle GENIN.

Le maire demande si d'autres listes se proposent. Aucune autre n'est proposée.

Après élection à bulletin secret par liste sont élus à l'unanimité avec 15 voix : Christian BRICOT, Catherine MIDON, Mathilde GONCALVES, Isabelle GENIN.

- **Désignation d'un représentant au conseil d'administration du collège (1 représentant)**

Sur proposition du maire, Christian BRICOT est désigné représentant au conseil d'administration du collège à l'unanimité.

- **Election des délégués au syndicat intercommunal scolaire du Sânon qui gère les écoles du secteur sous l'angle fonctionnel et en particulier la nouvelle école (2 représentants)**

Le maire propose Michel VOGIN et Philippe MORAND.

Le maire demande si d'autres conseillers sont candidats à ces 2 postes. Aucune autre candidature n'est proposée.

Chacun des deux postes fait l'objet d'un vote séparé à bulletin secret. Pour le premier poste, Michel VOGIN est élu à l'unanimité avec 15 voix. Pour le second, Philippe MORAND est élu à l'unanimité avec 15 voix.

- **Désignation du délégué du CNAS (Comité National d'Action Sociale : à l'échelon national, permet aux personnels des collectivités de bénéficier de certains avantages sociaux)**

Sur proposition du maire, Céline CHRETIEN est désignée Déléguée au CNAS à l'unanimité.

- **Désignation du représentant de la SPL-XDEMAT (organisme qui gère la dématérialisation des actes et signatures)**

Sur proposition du maire, Philippe MORAND est désigné représentant de la SPL-XDEMAT à l'unanimité.

- **Désignation des délégués de la MMD 54**

MMD 54 est une Agence Technique Départementale (ATD) créée en 2014 à l'initiative du département de Meurthe-et-Moselle pour apporter aux collectivités des moyens en ingénierie opérationnelle.

Le maire propose Michel VOGIN, titulaire et Christian BRICOT, suppléant.

Le maire demande si d'autres conseillers sont candidats à ces 2 postes. Aucune autre candidature n'est proposée.

Chacun des deux postes fait l'objet d'un vote séparé à bulletin secret. Pour le poste de titulaire, Michel VOGIN est élu à l'unanimité avec 15 voix. Christian BRICOT est élu au poste de suppléant à l'unanimité avec 15 voix.

- **Désignation des représentants de l'Association des Communes Forestières.**

Sur proposition du maire, sont désignés Benoît VERDENAL, titulaire et Alain HENRY, suppléant représentants à l'Association des Communes Forestières, à l'unanimité avec 15 voix.

- **Désignation du délégué de l'ACOM (association des communes minières à l'échelon national)**

Sur proposition du maire, Flavien GUENIN est désigné délégué à l'ACOM à l'unanimité.

- **Désignation des représentants à l'AC2SN (Association des Communes Salifères du Sud Nancéien. Elle a pour objet la défense des intérêts des communes salifères mais aussi de leurs habitants dans les dossiers en lien avec l'exploitation du sel sur notre territoire)**

Sur proposition du maire, Michel VOGIN et Flavien GUENIN sont désignés représentants à l'AC2N à l'unanimité. Le maire informe l'assemblée qu'une autre personne extérieure au conseil sera sollicitée pour participer au fonctionnement de cette association.

- **Désignation des membres de l'association Foncière**

Le Maire est membre de droit. Le Conseil Municipal doit désigner trois propriétaires. Benoît VERDENAL, Frédéric VERDENAL et Jacques BAROTTIN sont désignés membres de l'association foncière pour la partie revenant au Conseil Municipal. La Chambre d'Agriculture proposera 3 autres représentants.

- **Délégation du conseil municipal au maire.**

Afin d'assurer le fonctionnement quotidien de la commune et d'en faciliter le process, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner délégation au maire pour les délégations suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
2. De fixer, dans les limites d'un montant de 2 000 € les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
3. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant maximum de 20 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
5. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents ;
6. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
7. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
8. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
9. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
10. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
11. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
12. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
13. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption, définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
14. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
15. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 000 € ;
16. De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
17. De signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
18. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
19. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- **Enveloppe des indemnités de fonctions**

Le Maire donne lecture au Conseil municipal des dispositions relatives aux indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer sur l'enveloppe budgétaire.

Considérant que la commune compte 1075 habitants, l'enveloppe globale maximale mensuelle peut être de 5 804,88 €.

L'enveloppe sera automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice brut terminal.

- **Indemnités de fonctions**

Sur proposition du maire, après délibération à l'unanimité avec 15 voix, les indemnités de fonctions sont définies comme suit :

Indemnité au maire : 28,20 % de l'indemnité de référence (1 159 € brut), le taux maximum compte tenu de la taille de notre commune est 55,70 %.

Adjoint au maire : 17 % de l'indemnité de référence (698 € brut), (taux maximum 21,38 %).

Conseiller délégué : 5,70 % de l'indemnité de référence (234 € brut).

Au total, le total des indemnités représente 79,30 % de l'indemnité de référence pour un montant maximal autorisé pour notre commune de 141,22 %. Le précédent total était de 130,80 % pour le maire et 4 adjoints.

Le total des indemnités brutes sera de 3 260 euros mensuel.

- **Renouvellement de la convention de mutualisation SDE54 pour la gestion des certificats d'énergie 2026-2030**

Sur proposition du maire et après délibération à l'unanimité, le conseil décide de renouveler la convention de mutualisation pour la gestion des certificats d'énergie sur la période 2026-2030.

- **Emploi d'un agent technique**

Sur proposition du maire et après délibération à l'unanimité, le contrat d'un agent technique est renouvelé pour une durée de 8 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire donne les informations suivantes :



- Pour les délégués communautaires, l'installation est fixée au jeudi 9 avril à 20h00 au Familial.
- Pour les délégués au SIS, l'installation du conseil syndical est fixée au mercredi 8 avril à 20h00 au Familial.

- **Questions diverses :**

- Pour permettre les travaux d'entretien sur le réseau d'eau potable par VEOLIA, la circulation dans la rue Cardinal Mathieu sera alternée par feux tricolores **du 13 au 27 avril 2026**. Afin de prévenir tout accident et par sécurité, la circulation dans la rue des Remparts du n°1 à la rue du Cardinal Mathieu sera interdite dans les 2 sens.
- L'association "Une Rose Un Espoir - Les Chardons 54" organise son événement caritatif les **25 et 26 avril 2026**. Les motards bénévoles traverseront la commune le **samedi 25/04/26 vers 16h20** pour proposer une rose contre un don minimum de 2,00 €, au profit de la Ligue contre le cancer 54.
- En raison de concours de pêche le **19/04** et les **02-03/05/2026** le long de la voie verte, la piste cyclable sera interdite et réservée aux pêcheurs.
- Compte tenu de la période pré-électorale de distribution, l'opération « Brioches de l'amitié » n'a pas été prise à son compte par le CCAS.
- Les accotements de la route de Remonville (C.C.5) s'effondrent et peuvent être dangereux. Merci de votre vigilance. La commune va se rapprocher de l'entreprise ayant effectué les travaux.
- Il est souhaité que le partenariat avec les jeunes de l'IME soit maintenu (présence de jeunes un jour par semaine à l'entretien des espaces verts). L'adjoint confirme la poursuite de ce partenariat.

La séance est levée à 21h50.

Tableau dates de collecte des sacs jaunes (semaines impaires) et des containers (semaines paires)

Semaine	Sacs Jaunes	Semaine	Containers
17	 Jeudi 23 avril	16	 Jeudi 16 avril
19	Jeudi 7 mai	18	Jeudi 30 avril
21	Jeudi 21 mai	20	Jeudi 14 mai